

Compte-rendu du Conseil municipal du 8 novembre 2021

1° Attribution des marchés pour l'aménagement du parking et du parvis de Sportissage

Le Conseil municipal autorise Madame le maire à signer les marchés publics suivants : Aménagement du parking et du parvis de Sportissage.

Lot 1 : RESEAUX

Entreprise : SARL JAUFFRE Michel, 380 Rte de Juvinas 07450 Saint Pierre de Colombier
Montant du marché : 67 917.24 euros H.T avec PSE.

Lot 2 : AMENAGEMENT DE SURFACE ET ESPACES VERTS

Entreprise : SARL JAUFFRE Michel, 380 Rte de Juvinas 07450 Saint Pierre de Colombier
Montant du marché : 126 985.75 euros H.T. avec PSE.

2° Demande de subvention pour le festival de musique « Aux sons du Lignon »

Madame le Maire rappelle que la Commune souhaite proposer un festival de musique « Aux sons du Lignon », les 11 et 12 juin 2022.

Le budget des dépenses est estimé à 32 388,88€. Les recettes proviendraient des produits des activités (billetterie...), de financeurs publics et privés.

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil municipal sollicite des subventions des financeurs publics :

- Région pour 8 000€ ;
- Département pour 3 000€ ;
- Communauté de communes Ardèche des sources et volcans : 2 000€.

Le reste à charge pour la Commune serait de 13 000€, correspondant majoritairement à de la valorisation d'aides en nature (mise à disposition de salles, imputation de personnel...).

3° Répartition des subventions aux associations

Dans cette période difficile pour le tissu associatif, la Municipalité souhaite se mobiliser et rester présente pour accompagner les associations. La contribution associative à la cohésion sociale est multiple, les associations :

- Entretiennent les réseaux de relations au sein de la commune ;
- Favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective ;
- Contribuent à faire de Jaujac un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riches de possibilités, où chacun peut s'impliquer.

Le Conseil municipal propose donc de renforcer encore le soutien financier aux associations cette année. Tant pour les associations existantes, que les associations nouvellement créées.

Ainsi, le montant des subventions aux associations sera en globalité de 14 696€ pour l'année 2021.

Sans bien entendu prendre en compte d'autres avantages en nature : locations de salles gratuites ou à tarif réduit, mise à disposition de personnel communal pour certains événements, prêt de matériel, entretien du stade de football...

Par ailleurs, Mme le Maire informe aussi le Conseil municipal que certaines associations n'ont pas souhaité recevoir de subvention.

Après discussion le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant en €
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Asso TRIAL – Chaussée des Géants	150
Amicale Laïque (Noël)	800
Comité des Fêtes	400
ADAPEI	100
Déambull	200
Dojo jaujacquois	850
Fréquence 7	100
Histoire et patrimoine	200
Impromptu théâtre - Festi comédies	1 100
Jaujac Boules	200
Karaté Do Jaujacquois	500
Les Archers de Jaujac	200
Prévention routière Ardèche	100
Gym « Lou Chastel »	300
Le Rythme au corps	200
Les randonneurs Cevenols	200

A titre d'information, les subventions n'apparaissant pas dans la présente délibération :

	Montant en €
<i>Amicale Laïque – Voyages scolaires (via le budget de la Caisse des Ecoles)</i>	<i>1 326</i>
<i>Bazalt (interventions du camping art à l'école (via le budget de la Caisse des Ecoles)</i>	<i>1500</i>
<i>Déambull (via le budget de la Caisse des Ecoles)</i>	<i>3 420</i>
<i>Musique et Handicap (délibération dédiée)</i>	<i>500</i>
<i>Aide aux sportifs (délibération dédiée)</i>	<i>200</i>

4° Subvention au Comité des fêtes pour l'organisation du 1^{er} festival de la purée

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des fêtes souhaite organiser la première édition du festival de la purée en janvier 2022 et qu'il sollicite une subvention.

Le Conseil municipal décide d'attribuer au Comité des fêtes une subvention d'un montant de 500€.

5° Subvention pour l'organisation du 1^{er} salon du livre jeunesse

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le 1^{er} salon du livre jeunesse pourrait se tenir à Jaujac en mai 2022 et que les organisateurs sollicitent une aide matérielle et une subvention de la Commune.

Le Conseil municipal :

- Soutien le projet ;
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000€ (correspondant majoritairement à de la valorisation d'aides en nature (mise à disposition de salles, imputation de personnel...)).
- Précise que cette somme sera inscrite au budget primitif 2022 à l'article 6574.

6° Tarif de la redevance abonnement et du prix du m3 pour l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les tarifs actuels soit :

Abonnement	EAU	ASSAINISSEMENT
Compteur 3 m3	92.00 € H.T.	75.00 € H.T.
Compteur 5 m3	132.00 € H.T.	104.00 € H.T.
Compteur 10 m3	183.00 € H.T.	149.00 € H.T.
Consommation		
Le M3	1.45 € H.T.	1.05 € H.T.

7° Abandon de la prise d'eau sur le ruisseau de Pereyres

Madame le Maire rappelle que :

- L'arrêté préfectoral N°2007-214-006 en date du 03/08/2007 a autorisé la commune à déplacer la prise d'eau qui se trouvait sur le ruisseau de Pereyres en amont du Hameau de Basses Pereyres. La prise d'eau a donc été construite sur la parcelle D 1 N°82 au lieu-dit La Blache en rive gauche du ruisseau de Pereyres.
- Le débit naturel d'étiage est inférieur au débit réservé en période estivale.
- Le nombre d'abonnés desservis par le réseau de Pereyres a été réduit suite aux travaux de modifications du réseau de distribution d'eau potable en 2012.
- Les travaux de basculement de 49 branchements du réseau de Pereyres sur le réseau du Peschier en 2021 sont terminés.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal d'abandonner cette prise d'eau sur le ruisseau de Pereyres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abandonner la prise d'eau sur le ruisseau de Pereyres.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.